

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Convocation du :
8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 8 décembre, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Monsieur Jimmy RONCE, 2^{ème} adjoint ;
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3^{ème} adjoint ;

Nombre de conseillers
présents : 13

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Delphine BRAULT, Madame Françoise GUILLO, Madame Claudette TRAVERS, Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Olivier FAUCHEUX, Monsieur Benoit FLEURY, Monsieur Michel JAFFRE, Monsieur Jonathan DUVAL

Nombre de conseillers
votants : 15

Absents excusés :

Madame Marie-Françoise BOUCHER ayant donné pouvoir à Monsieur OLIVIER FAUCHEUX, Monsieur Clément CAVART ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît FLEURY

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan DUVAL

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu du conseil du 15 octobre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur VAN DER STICHELE demande si des points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour. A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord pour aborder les points suivants :

- Astreintes des salariés,
- Autorisations des dépenses d'investissements pour 2021 (à hauteur de 25 % du budget des dépenses d'investissement votées dans le budget 2020),
- Opération comptable – transfert de crédits (dépenses d'investissement matériel informatique)
- Questions diverses : 1) Chartres Métropole : Proposition de vote de la Taxe additionnelle
2) Colis de fin d'année offerts aux personnes de plus de 75 ans

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

I - POINT TRAVAUX

M. VAN DER STICHELE donne la parole à M. LECOIN afin qu'il fasse le point sur les travaux en cours.

a) Route de Thivars

Monsieur LECOIN informe le Conseil Municipal que les travaux réalisés par Chartres Métropole (éclairage) sont terminés. Il précise que les travaux d'aménagement paysager et de voirie engagés par la mairie et le Conseil Départemental sont également finis.

Il indique que la réception de travaux aura lieu le lendemain soit le 16 décembre.

Il reste 2 lampadaires à poser par le lotisseur (ACANTHE) via son sous-traitant (DHENNIN).

Monsieur LECOIN précise également aux membres du Conseil Municipal que le budget prévu a été respecté et que des essais de chicanes pour ralentir la vitesse sont prévus. Les emplacements sont à valider.

Monsieur VAN DER STICHELE prend la parole pour évoquer le fait qu'un arrêté a été pris afin d'instaurer des priorités à droite (rue de la Vallée Braize, rue de la plaine et rue de la Pointe Colette)

Madame GUILLO pose une question concernant la priorité entre les vélos et les piétons sur la sente piétonne. Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que les piétons sont prioritaires par rapport aux vélos.

Monsieur VAN DER STICHELE et Monsieur LECOIN concluent en précisant que cet aménagement est une réussite.

Monsieur LECOIN précise que des trottoirs de la rue de la barrière ont été refaits dans le prolongement de ces travaux.

b) Dépose poteaux béton rue de la barrière

Au niveau de l'Eure, la dépose a commencé le 14 décembre et des candélabres sont posés en remplacement. Les poteaux béton sont récupérés et seront posés en bordure de la plaine sportive.

c) Pose mains courantes mairie

Elles ont été posées il y a une quinzaine de jours.

d) Panneaux d'affichage mairie

Ils seront posés au 1^{er} trimestre 2021. La commande est en cours mais le prestataire rencontre des problèmes d'approvisionnement dus au Covid.

e) Cantine scolaire

Monsieur VAN DER STICHELE et les adjoints ont rencontré le cabinet d'architecture Ombre et Lumière et sont en attente du plan et du chiffrage. Ces travaux seront à budgéter après réception des devis.

II POINT SECRETARIAT

Monsieur Max VAN DER STICHELE rappelle que Madame Valérie TONNELIER est partie en septembre et que le règlement de son solde de tout compte comprenant une partie de ses congés a été effectué.

Après son départ, le mi-temps thérapeutique de Madame Valérie TONNELIER a été reconduit à la mairie de St Martin de Nigelles, son lieu de mutation. La question se pose concernant la prise en charge de ce mi-temps thérapeutique par Ver-lès-Chartres et le SIVOS (débuté à Ver-lès-Chartres). Ce point est entre les mains des assureurs de la commune et du SIVOS.

1) REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur VAN DER STICHELE fait le point sur la situation du secrétariat de mairie et relate le déroulement du recrutement fait avec l'aide du Centre de Gestion. Il précise que des candidates ont été reçues.

Après étude des différentes candidatures, le choix s'est porté sur celle de Madame Catherine BEAUMONT déjà en poste depuis septembre 2020.

Madame Catherine BEAUMONT embauchée en septembre 2020 afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité va désormais pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de Madame Valérie TONNELIER et ce à partir du 1^{er} janvier 2021.

Afin de parfaire sa formation, des journées de formation avec le Centre de Gestion et le prestataire informatique sont prévues.

Néanmoins, compte tenu du retard accumulé, il convient de prolonger le poste ouvert par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019.

2) PROLONGEMENT OUVERTURE DE POSTE COMPLEMENTAIRE : SECRETARIAT

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison du retard accumulé au niveau du secrétariat de mairie, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1 janvier 2021 pour une durée de 1 an, lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Cet agent assurera des fonctions d'assistant(e) de gestion administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- 1) Dans la continuité de la délibération prise le 12 décembre 2019 de prolonger, à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 1 an, 1 poste non permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C à raison de 35 heures maximum par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi dans les conditions susvisées,
- 2) D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984,
- 3) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, assorti le cas échéant du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

III FORMATION PROFESSIONNELLE DE M. LEANDRE FOURMONT

Monsieur LECOIN fait le point sur les formations effectuées par Monsieur FOURMONT dans le cadre de la formation professionnelle :

Formation d'intégration par le CNFPT dans le cadre de sa titularisation début janvier 2021 - 5 jours en décembre

Formation CACES nacelle par Inter formation - 3 jours en novembre.

IV RETROCESSION RUE ST VICTUR

Monsieur Max VAN DER STICHELE fait lecture au conseil municipal d'un courrier adressé le 16 novembre à Chartres Métropole concernant la réalisation des travaux d'éclairage public. Il précise que ce réseau est en fonctionnement à ce jour.

Monsieur Max VAN DER STICHELE demande au Conseil Municipal son accord pour la rétrocession de cette rue à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de donner son accord pour la rétrocession de cette rue.

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les actions nécessaires à la rétrocession de cette rue.

V CONSEIL DEPARTEMENTAL : FDPTADEM ET AMENDES DE POLICE

1) FDPTADEM

M. VAN DER STICHELE porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Conseil Départemental attribue à la commune la somme de 14 622.27 € en 1^{ère} dotation au titre de la FDPTADEM (Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements et de mutation).

2) AMENDES DE POLICE

M. VAN DER STICHELE porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Conseil Départemental attribue à la commune la somme de 47 400 € au titre des amendes de police émises en 2018 au lieu des 30 000 € prévus initialement et ce pour les aménagements de sécurité rue de Thivars.

VI CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEMANDE DE PARTICIPATION FONDS D'AIDE AUX JEUNES

M. VAN DER STICHELE fait lecture d'un courrier reçu du Conseil Départemental concernant une demande de participation au fonds d'aide aux jeunes pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEDIDE de ne pas donner suite à la demande de participation au fonds d'aide aux jeunes pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières.

VII CHARTRES METROPOLE : RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Un exemplaire est remis à chaque membre du Conseil Municipal.

VIII RECENCEMENT TRAVAUX A PREVOIR PAR LE SITHOR

Monsieur FLEURY et Madame TRAVERS évoquent les travaux à entreprendre :

- 1) Fonds de la vallée des rigoles : des végétaux sont à évacuer, il faudrait faire un curage,
- 2) Derrière le lavoir d'Houdouenne : les saules n'ont pas été coupés depuis 10 ans, il faut le prévoir.

Monsieur FLEURY dit que des demandes de devis vont être faites afin d'évaluer le coût de ces travaux d'entretien. Monsieur VAN DER STICHELE et Monsieur FLEURY restent en contact afin de convenir de ce qui sera validé.

Monsieur FLEURY évoque également la présence de ragondins à Houdouenne et demande si l'achat de pièges pourrait être subventionné. Un débat s'ouvre sur les personnes disponibles et qualifiées pour ce type d'opération.

IX CONCLUSIONS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE CAPTAGE SUR LE SITE DE L'ABBAYE

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle les remarques émises par Madame TRAVERS lors du précédent conseil :

- Le lieu non défini d'implantation des tuyaux des eaux usées (destruction de la station d'épuration) et des eaux propres pompées,
- Le fait que cet aménagement peut entraîner des limitations dans l'aménagement communal au niveau du terrain concerné par ce projet.

Il mentionne que le rapport établi suite à l'enquête publique intègre ces remarques.

Monsieur VAN DER STICHELE précise également avoir rencontré Monsieur BELLAMY, Vice - Président de Chartres Métropole, et que ce dernier lui a précisé que des réunions d'information seront organisées dans les communes concernées par l'arrêt des stations d'épuration.

Monsieur FLEURY évoque la question des nitrates relevés dans l'eau de la commune.

X TELETHON

M. VAN DER STICHELE évoque le fait que la mairie a été sollicitée pour une demande de don au Téléthon.

Après vote il ne sera pas donné suite à cette demande de don.

XI REMBOURSEMENT DE FRAIS

1°Monsieur VAN DER STICHELE précise que Monsieur ABADIA s'est personnellement acquitté de frais de visite médicale obligatoire pour le renouvellement de son permis poids lourds dans le cadre de ses fonctions communales pour un montant de 36 €.

Une facture a été établie à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement de la facture présentée pour un montant de 36 €
- Donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 36 € soit effectué sur le compte personnel de Monsieur ABADIA.

2°Monsieur VAN DER STICHELE précise que Monsieur FOURMONT s'est personnellement acquitté de frais de repas durant ses périodes de formation professionnelle pour un montant total de 22.60€.

Des factures ont été établies à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement des factures présentées pour un montant global de 22.60 €.
- Donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 22.60 € soit effectué sur le compte personnel de Monsieur FOURMONT.

3° Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'il s'est personnellement acquitté de frais de renouvellement des droits annuels du site internet de la commune : mairie-verleschartres.com, pour un montant total de 95 €.

Une facture a été établie à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement de la facture présentée pour un montant global de 95 €
- Donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 95 € soit effectué sur le compte personnel de Monsieur VAN DER STICHELE.

XII ASTREINTES

Monsieur LECOIN rappelle le principe des astreintes qui consiste à la mise à disposition d'une lame de déneigement par le Conseil Départemental et qui sont assurées par les deux agents communaux à raison de 2 semaines ½ par mois pendant 3 mois en période hivernale (astreintes prises en charge partiellement par le Conseil Départemental).

Monsieur LECOIN précise que la lame de déneigement est entretenue par le Conseil Départemental et que les circuits sont les suivants :

- 1) déneigement de la commune
- 2) circuit du Conseil Départemental
- 3) au retour déneigement de la commune.

Monsieur Max VAN DER STICHELE demande à l'assemblée son avis quant à la poursuite de ces astreintes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour la poursuite de ces astreintes et de cette collaboration avec le Conseil Départemental.

Monsieur LECOIN fait part à Monsieur Benoît FLEURY de ses remerciements pour la remise en état de la lame communale.

Monsieur FLEURY fait remarquer à l'assemblée que seul un des deux agents communaux a le « permis » tracteur et le permis poids lourds. Monsieur LECOIN précise que le second agent communal sera formé en 2021.

XIII AUTORISATIONS SPECIALES DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hormis les dépenses afférentes au remboursement des annuités de la dette venant à échéance) que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Le montant des dépenses d'investissement budgétisé de l'année 2020 (hors chapitre 16) est de :

- chapitre 20 : 1 302.93 €
 - chapitre 21 : 109 685.30 €
 - chapitre 23 : 460 357.23 €
- soit 571 345.46 €.

Le montant autorisé pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses aux chapitres 20, 21,23 est donc de $571\ 345.46 \times 25\% = 142\ 836.36\ €$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

XIV TRANSFERT DE CREDITS

Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédit sur le compte budgétaire « Matériel de bureau et matériel informatique » afin d'honorer les factures correspondantes et d'être en adéquation avec le budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le transfert de crédits suivants :
 - 8403,00 € du compte 2158 « Autres installations, matériel et outillages techniques » sur le compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique ».

XV QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur Michel JAFFRE fait part de doléances de la part de certains administrés.

a) POLISSOIR A HOUDOUENNE

Une requête concernant des difficultés d'accès au polissoir d'Houdouenne a été émise ainsi que sur son nettoyage.

Monsieur LECOIN précise qu'une remise en état de l'accès et une remise en valeur de la parcelle sont prévues.

b) PANNEAUX PRESENCE DE VIPERES

Monsieur JAFFRE fait part d'un échange avec Monsieur RONCIER concernant la pose cet été de panneaux signifiant la présence de vipères. Monsieur LECOIN précise qu'il s'agissait d'interpeller les promeneurs et surtout pas de les effrayer.

c) RUE DES CHAMPS – HOUDOUENNE

Cette voie vient d'être entretenue.

d) VANNE INCENDIE – RUE DES VERGERS

Le positionnement de cette vanne a été évoquée. Son déplacement n'est pas envisagé.

2) POINT WI-FI PUBLIC

Des habitants sollicitent la création d'un point d'accès WI-FI public dans la commune afin de favoriser l'accès à internet pour les personnes n'en disposant pas à leur domicile (visite petits enfants...).

Monsieur LECOIN dit que cela est à étudier.

3) CABANE A LIVRES

Monsieur LECOIN propose de mettre à disposition une cabane à livres qui pourrait être créée par les employés communaux. Il précise que cela existe dans de nombreuses communes et que cela est utile en période de confinement.

Monsieur VAN DER STICHELE n'y voit pas d'objection.

4) COOPERATION INTERCOMMUNALE - DECORATION DE NOEL

Monsieur LECOIN informe que cela s'est bien passé et que cela va se terminer cette semaine à Prunay le Gillon.

5) CHARTRES METROPOLE – PROPOSITION DE VOTE DE LA TAXE ADDITIONNELLE

Monsieur VAN DER STICHELE fait part à l'assemblée des prémices du budget 2021 de Chartres Métropole et précise que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Chartres Métropole aux communes est maintenue.

Il précise que la clé de répartition de cette DSC va changer. Elle tiendra compte entre autres du potentiel fiscal de la commune et du niveau de revenu des habitants et cela ne sera donc pas favorable à la commune.

Les subventions au titre du fonds de concours continuent (investissements).

Afin de compenser les pertes de ressources, Chartres METROPOLE propose d'introduire une taxe additionnelle de 7.5 % qui impacte uniquement les propriétaires.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que le vote de cette taxe a pour but de maintenir le soutien aux communes et la politique d'investissement de l'agglomération. Il évoque le fait que cette taxe existe déjà dans de nombreuses agglomérations françaises.

Monsieur VAN DER STICHELE demande au Conseil Municipal son avis sur le vote de cette taxe additionnelle. Globalement, l'avis est négatif. Une progressivité dans son instauration est également évoquée.

6) COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LES ADMINISTRES DE PLUS DE 75 ANS

Monsieur Stéphane BOURGEOIS précise que les colis commandés auprès de la « l'Eurélienne » ont été livrés le 15 décembre et qu'il est prévu de coller les étiquettes nominatives le lendemain.

Concernant la distribution et en raison des conditions sanitaires actuelles, il est convenu de sonner chez les bénéficiaires et de poser le colis à terre à côté de la porte afin de respecter les gestes barrières.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que les colis sont réservés comme les autres années aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Monsieur BOURGEOIS précise que la distribution sera effectuée par les conseillers municipaux afin d'aller à la rencontre des administrés même si cela reste difficile à l'heure actuelle. Les colis seront à récupérer par les conseillers municipaux en mairie le jeudi 17 et vendredi 18/12.

7) BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur BOURGEOIS précise qu'il est en cours d'élaboration et que l'impression est prévue pour janvier 2021.

8) SIVOM DU BOIS GUESLIN

Monsieur VAN DER STICHELE informe que son éventuelle dissolution demeure d'actualité.

9) CHARTRES METROPOLE : ACCORD POUR TRAVAUX

Chartres Métropole nous a sollicité afin de pouvoir intervenir sur la commune sans notre accord tout en maintenant une information préalable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a refusé.

10) ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB TENNIS EN VISIO

Les membres du bureau et le Président sont très satisfaits de l'investissement engagé avec la commune pour la remise en état des courts de tennis extérieurs. Ils remercient également la commune pour l'installation de l'éclairage.

Le club recense 157 licenciés à ce jour. Les membres du Conseil Municipal demandent à ce que la commune soit informée des tournois, certains habitants pouvant être intéressés.

La prochaine séance est fixée au 21 janvier 2021 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Pouvoir donné à Olivier FAUCHEUX</i>	Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	
Monsieur CAVART Clément	<i>Pouvoir donné à Benoît FLEURY</i>	Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FLEURY Benoît		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur DUVAL Jonathan			